



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de musique

Question écrite n° 94012

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question de la fermeture du concours pour la formation d'enseignants spécialistes de « Jazz et musiques actuelles amplifiées » dans certains CEFEDM en 2006. Suite à sa question n° 68288 du 28 juin 2005 (page : 6355) portant sur la difficulté pour les jeunes musiciens de trouver une formation diplômante publique en musiques actuelles amplifiées (notamment pour les étudiants préparant le Diplôme d'enseignement ou DE), il avait bien voulu répondre le 20 septembre 2005 que « L'enseignement des musiques actuelles est en constante augmentation depuis quelques années. Il est assuré dans 23 conservatoires nationaux de région (CNR) et écoles nationales de musique, de danse et de théâtre (ENMDT). (...) En outre, les CNR devront assurer ou garantir deux départements au choix dans la liste suivante ; jazz et musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, musique ancienne. Lorsque ces différentes mesures seront effectives à partir de 2007, l'offre de formation diplômante en matière de musiques actuelles amplifiées sera plus équilibrée à l'échelle d'un département (...) ». Aujourd'hui, malgré les annonces, force est de constater que l'offre diplômante autant en jazz qu'en musiques actuelles amplifiées est de plus en plus sacrifiée par le Gouvernement : dernièrement, le CEFEDM d'Ile-de-France, situé à Rueil-Malmaison et chargé de former les futurs enseignants spécialistes a fermé son concours d'accès à la fois dans les sections Jazz et musiques actuelles amplifiées, obligeant les étudiants parisiens à se reporter sur les quelques CEFEDM (seulement au nombre de 4 sur toute la France) restants qui proposent cette formation. Dans ces conditions, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons exactes d'une telle fermeture qui va à l'encontre de la demande grandissante du public pour les musiques actuelles amplifiées, notamment en PACA et en Ile-de-France. Par ailleurs, elle souhaite qu'il lui indique les mesures qu'il compte prendre afin de rétablir au plus vite ce concours et d'y offrir plus de places afin d'assurer une formation publique des enseignants de guitare, basse, claviers, batterie et musique électronique.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94012

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4833